

La Ville de Magog lance son concours photo pour illustrer le calendrier municipal 2023

Magog, le 22 juin 2022 – C’est sous le thème « Magog, plus qu’une histoire de vacances » que la Ville de Magog invite les citoyens à participer à son concours de photo annuel. Ce dernier se veut amical et permettra de sélectionner les plus beaux clichés pris à Magog pour illustrer le calendrier municipal 2023. Ce dernier sera distribué dans tous les foyers magogois en décembre prochain. Les citoyens ont jusqu’au dimanche 4 septembre à minuit pour participer en remplissant le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville au ville.magog.qc.ca/concours.

« Nous avons eu la chance d’accueillir beaucoup de nouveaux citoyens au cours des deux dernières années. Magog est vraiment très attractive pour les jeunes familles. Les gens viennent nous visiter pendant leurs vacances et certains décident de s’y installer. C’est pour cette raison que le thème 2023 est *Magog, plus qu’une histoire de vacances*. Nous vous mettons au défi de nous faire découvrir les endroits qui vous ont charmé et qui font de Magog votre ville adoptive. J’invite également les citoyennes et les citoyens de longue date à nous faire découvrir leurs coins secrets qu’ils fréquentent régulièrement. Je parie que nous découvrons de magnifiques points de vue de notre ville en toute saison », mentionne la mairesse de Magog, M^{me} Nathalie Pelletier.

Les citoyens qui souhaitent y participer doivent transmettre leur photo et remplir le formulaire de participation via le site Internet au ville.magog.qc.ca/concours.

Règlements

- Être citoyen de Magog;
- Les participants âgés de moins de 18 ans doivent obtenir le consentement d’un parent ou d’un tuteur légal;
- Un citoyen peut soumettre une seule photo;
- Chaque participant atteste être l’auteur de la photo présentée et autorise la Ville de Magog à la publier et à l’exposer, en tout temps. Cette dernière s’engage à mentionner le nom de l’auteur (crédit photo);
- Dans le cas où des personnes clairement identifiables figurent sur la photo, elles doivent accepter que la photo soit publiée (voir formulaire sur le site Internet).

La photo présentée doit respecter les spécificités suivantes :

- Format paysage (horizontal | 8,5 po X 11 po);



- Format JPG haute résolution (minimum 300 dpi);
- Photo couleur;
- Donner un titre à sa photo et préciser le lieu représenté.

Les critères de sélection :

- Le respect des règlements du concours;
- L'originalité du sujet;
- La qualité de la photo;
- La représentativité d'une saison : été, automne, hiver ou printemps.

Les gagnants

Un jury sélectionnera les œuvres qui seront publiées. Les lauréats seront contactés en octobre. Les gagnants verront leur œuvre reproduite à plus de 16 000 exemplaires dans le calendrier municipal 2023 distribué dans chaque foyer de Magog.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

